

Pas obligé de payer pour être couvert par No Télé

● No Télé est obligée de couvrir les communes de Wallonie picarde, même si celles-ci ne paient par leur cotisation à la télévision communautaire. C'est ce qui ressort de la question parlementaire que le député-bourgmestre de Frasnes Jean-Luc Crucke (MR) a posée au ministre de tutelle, Jean-Claude Marcourt.

La réponse ne fait que confirmer ce que nous avons écrit après le refus de la commune de Bernissart de revoir à la hausse le coût de l'affiliation à la télévision communautaire : No Télé doit malgré tout continuer à la couvrir pour les événements qui se déroulent sur son territoire (la direction de No Télé s'était défendue de boycotter la cité des Iguanodons, comme la rumeur le lui reprochait).

« INCROYABLE », S'ÉTONNE JL CRUCKE

« Incroyable : selon le décret, les télévisions locales sont obligées de couvrir l'événement mais les communes ne sont pas obligées de cotiser ! », résume, sur son blog, le parlementaire de Frasnes. Le texte est clair, lui a expliqué Jean-Claude Marcourt : « La mission de service public des

télévisions locales s'exerce sur l'ensemble de leur zone de couverture. La mission prioritaire de la télévision locale est l'information d'intérêt local qui consiste principalement à rendre compte des événements et actualités de la vie politique, culturelle, économique, sociale et sportive de la zone de couverture, peu importe donc le degré de participation financière des différents pouvoirs ». Si elles n'assurent pas leur mission, les télévisions régionales peuvent être même frappées de sanctions.

« Le financement des télévisions locales par les communes se fait sur base volontaire. Les communes sont libres d'octroyer des subsides à des tiers, dont les télévisions locales », précise encore le ministre des médias. Jean-Luc Crucke s'inquiète dès lors : « Plus les temps sont durs pour les communes, plus elles seront tentées de réduire le financement ». Ce qui mettrait en péril l'existence même de No Télé qui ne peut pas se contenter que du financement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. « J'espère que les hommes et les femmes politiques comprennent qu'il faut assurer la solidarité des mécanismes de diffusion »,

ajoute le député réformateur, qui ne veut pas la disparition de No Télé du paysage audiovisuel.

Le député-bourgmestre de Frasnes se demande s'il ne faudrait pas avoir un mécanisme commun de financement pour l'ensemble des communes. « Ce caractère hybride concerne parfois un seul et même territoire, certaines communes décidant de ne pas – ou plus – financer les télévisions locales, d'autres de le faire partiellement, d'autres encore de le faire totalement ! Cela pose des questions de liberté journalistique, certains se sentant pris au piège de l'intervention de la commune. Le risque n'est pas négligeable », fait-il remarquer.

« NOUS PERDRONS UNE RICHESSE »

Le ministre fait état d'un travail « en cours » pour évaluer globalement le système de financement des télévisions régionales. « Si l'on ne rend pas le système plus cohérent sans brider l'autorité communale, il risque de se fissurer et nous perdrons l'une des richesses de notre paysage audiovisuel que sont les télévisions locales », insiste Jean-Luc Crucke. ■

D.FCT